

OUI, je fais un don pour soutenir la restauration de l'église de Bouchamps-les-Craon. et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, dans le cas de fonds subsistants à l'issue de la présente opération ou si celle-ci n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou si cette dernière était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

Mon don est deeuros et je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt au titre de l'impôt :

sur le revenu de solidarité sur la fortune sur les sociétés

Chèque à l'ordre : « Fondation du Patrimoine - Eglise de Bouchamps-les-Craon »

Pour les **particuliers**, votre don ouvre droit à une réduction :

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable. Un don de 100 euros = 66 euros d'économie d'impôt
- ou de l'impôt de solidarité sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 euros. Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 euros. Un don de 100 euros = 75 euros d'économie d'impôt

Pour les **entreprises**, votre don donne droit à une réduction de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% du don et dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires. Un don de 500 euros = 300 euros d'économie d'impôt

Votre don donnera lieu à l'envoi d'un reçu fiscal, qu'il conviendra de joindre à votre déclaration de revenus.

Nom ou société :

Adresse :

Code postal : Ville.....

Mail : Tél :

Comment faire votre don ?

► Par courrier

Envoyer ce bon de souscription complété et accompagné de votre règlement par chèque à :
Fondation du Patrimoine Mayenne - 6 bis rue des Arènes - BP 92331 - 49023 ANGERS Cedex 02

► Par Internet Faites votre don en ligne sur notre site Internet sécurisé :

www.fondation-patrimoine.org/42985

► Flashez ce QR Code à l'aide de votre Smartphone et faites immédiatement un don pour ce projet !



Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription. Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire; **toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.** En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à affecter tout ou partie des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine dans les cas où le projet n'aboutirait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription, ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine, ou dans le cas où la collecte serait inactive (absence d'entrée ou de sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine. La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons. Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.



ÉGLISE DE BOUCHAMPS-LES-CRAON

Réalisation Fondation du patrimoine 07/16 - Crédit Photo - Commune de Bouchamps-les-Craon

1 don = 1 reçu fiscal envoyé

STATUT

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique en 1997, la Fondation du patrimoine est un organisme au carrefour du privé et du public.

Habilitée conjointement par le Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie et le Ministère de la culture et de la communication, elle accompagne concrètement les propriétaires privés et publics dans leur projet de restauration par des aides techniques et financières efficaces. Tous les projets de restauration susceptibles d'être soutenus par notre fondation sont étudiés en étroite concertation avec les services de l'Etat (STAP).



MISSION

La Fondation du patrimoine a reçu pour mission de sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine bâti et paysager de nos régions, en identifiant les édifices et sites menacés de dégradation ou de disparition, et en sensibilisant les acteurs locaux à la nécessité de leur restauration.

ORGANISATION

La Fondation du patrimoine dispose d'une organisation décentralisée à l'échelle régionale, départementale et locale grâce à la présence de plus de 500 délégués et 60 salariés.

Michel Meilhac assure le bon fonctionnement de la Délégation Départementale avec l'aide de 6 Délégués adjoints, tous bénévoles. Il est assisté de Noémie Pons, Chargée de mission.



FONDATION
DU
PATRIMOINE

PRÉSERVONS
AUJOURD'HUI L'AVENIR

Contacts

FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation de la Mayenne
6 bis rue des Arènes
BP 92331 49023 ANGERS Cedex 2
Tél : 02 41 19 77 39

sarthemayenne@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

MAIRIE DE BOUCHAMPS LES CRAON

Place de Challonges
53800 BOUCHAMPS-LES-CRAON
Tél : 02 43 06 43 13
mairie.bouchamps.les.craon@orange.fr
<http://bouchamps.free.fr/>

LES AMIS DU PATRIMOINE DE BOUCHAMPS

Mairie
53800 BOUCHAMPS-LES-CRAON : 06 72 03 46 15

Madame, Monsieur,

L'église romane Saint Pierre de Bouchamps est l'une des plus anciennes et des plus intéressantes de la Mayenne. Elle daterait de la fin du Xème siècle et a subi de nombreuses transformations, mais le chœur et le transept sont restés de style roman. Suite à une étude préalable, il s'avère que des peintures du XIXème recouvrent des peintures plus anciennes sans doute du Moyen-Age.

Une association : **les Amis du Patrimoine de Bouchamps** – l'APB - créée en 2006, suite à une dégradation avancée notamment des voûtes, s'est employée à restaurer cet édifice en commençant par la restauration du tableau du retable datant de 1702.:

D'autres dégradations ont été listées lors de l'étude suite aux dégâts provoqués par l'humidité.

Dans une chapelle seigneuriale attenante à l'église devenue par la suite sacristie, il a été découvert une peinture du XIIIème représentant les armoiries de la famille de Scépeaux.

La mairie et l'APB ont demandé un devis estimatif des travaux à effectuer en plusieurs tranches par ordre de priorité :

- Assainissement et reprise en enduit des murs situés sous les peintures murales
- Restauration des peintures murales
- Dégagement d'une peinture pouvant représenter Saint Pierre
- Mise à jour des armoiries de la famille de Scépeaux en rehaussant la voûte de la chapelle seigneuriale
- Restauration du maître autel
- Nettoyage des autels latéraux

Montant des travaux : 86 320 Euros HT

